



# Réunion Parents-Professeurs 5ème



Mardi 4 octobre 2022





# LES GRANDES LIGNES de l'année scolaire de 5<sup>eme</sup>

## Les dates importantes de l'année

- ▶ 1<sup>ère</sup> semestre de notation du 1<sup>er</sup> septembre au 27 janvier 2023  
(conseils de classe 1<sup>er</sup> semestre à partir du 30 janvier 2023)
- ▶ Réunion parents professeurs sur rendez vous le mardi 17 novembre 2022
- ▶ 2<sup>ème</sup> semestre de notation du 28 janvier à fin juin 2023  
(conseils de classe à partir de début juin 2023)

### RAPPEL :

- ▶ Elections des parents le vendredi 7 octobre 2022



# VIE SCOLAIRE

# Vie scolaire

- ▶ Les absences et sorties exceptionnelles doivent être justifiées par écrit au retour de l'élève dans l'établissement uniquement sur les billets roses.
- ▶ En cas de retard, les élèves doivent se présenter à la vie scolaire avant le retour en classe.
- ▶ Si votre enfant est malade, merci de contacter la vie scolaire soit par téléphone au 0298853324 ou par mail à l'adresse: [vie-scolaire.0290045s@ac-rennes.fr](mailto:vie-scolaire.0290045s@ac-rennes.fr)
- ▶ Vous avez le choix entre 2 régimes d'entrées et sorties du collège ( voir carnet de correspondance) Même si l'élève est régime 2 et demi pensionnaire il est tenu de déjeuner au self. Il n'y aura pas d'adaptation.
- ▶ Les inaptitudes d'EPS ( ponctuelle maximum une semaine ):  
L'élève présente son carnet au professeur et va en cours sans pratique sportive. Selon l'activité, le professeur peut décider d'envoyer l'élève en salle d'étude.  
Inaptitude au-delà d'une semaine sur présentation d'un certificat médical, qui doit être à la fois présenté à l'enseignant puis à la vie scolaire.

**- A partir de cette rentrée, les élèves devront présenter leur carnet de correspondance pour rentrer dans l'établissement. A défaut, ils passeront par le bureau de la vie scolaire pour retirer une fiche journalière.**

**- Le carnet de liaison doit vous être présenté tous les soirs.**

**- Rappel: Le téléphone portable doit être éteint dans l'enceinte du collège.**

# Vie scolaire

- ▶ A partir de cette rentrée, nous reprenons une organisation d'avant le covid. Le rangement des élèves se fait de nouveau sur les cours en fonction des salles de classe.
- ▶ La circulation est revue dans les couloirs
- ▶ Les élèves peuvent choisir leur place dans les zones du réfectoire.
- ▶ Attention aux oublis de cartes trop fréquents qui génèrent un dysfonctionnement du passage au self.

# Utilisation du logiciel PRONOTE

Se connecter à  
**PRONOTE**

- ▶ Accès par le site du collège:

<http://www.college-mescoat-landerneau.ac-rennes.fr/>

Une vidéo de présentation est disponible à partir du lien ci dessous :

<https://vimeopro.com/indexeducation/pronote-pour-les-familles/video/328626162>

**ATTENTION:**

**Parents et élèves n'ont pas accès au même environnement**

# Utilisation de Pearltrees



Depuis Mai 2020, l'établissement a souscrit à l'offre Pearltrees éducation et finance un compte par élève.

Pearltrees est un espace de stockage externe des cours et des documents, il est protégé par une charte.

Les dysfonctionnements sont signalés immédiatement à l'établissement.

- ▶ L'accès est sécurisé et peut se faire à partir d'un ordinateur, d'une tablette, d'un Smartphone.
- ▶ L'espace personnel est organisé par discipline.
- ▶ L'élève garde son compte durant toute sa scolarité au collège voire au lycée.



# Le dispositif « Aide aux devoirs »

- ▶ Les élèves seront pris en charge par des assistants d'éducation, les enseignants sur certains créneaux horaires.
- ▶ Attention: Même si les élèves bénéficient d'une aide au collège, cela ne signifie pas qu'ils n'auront pas de travail à la maison. Il est donc important de contrôler sur l'agenda et sur Pronote le travail à réaliser.
- ▶ Le dispositif est en cours d'élaboration.

## SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



### POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte  
à l'entrée de  
l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique  
de l'identité des  
personnes étrangères  
à l'établissement



Organisation d'exercices  
de sécurité

### LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements  
devant l'établissement



Ne pas stationner  
devant l'établissement  
à la dépose ou à la  
récupération de l'élève



Signaler tout  
comportement  
ou objet suspect

### SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires  
régulières et  
occasionnelles



Les événements ouverts  
au public au sein de  
l'établissement sous  
réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires  
hors Île-de-France  
sous réserve de l'avis  
du Recteur

Consignes applicables  
en date du 23 novembre 2015

Les portes de  
l'établissement  
sont ouvertes  
à partir de  
7H45 le matin